



## ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2026/116

Référence SPW-ARNE :  
10023918/GLE.ama

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la s.a. KANEKA EUROGENTEC, rue du Bois Saint-Jean 5 à 4102 SERAING (OUGRÉE).

Le terrain concerné est situé rue du Bois Saint-Jean 14 à 4102 SERAING (OUGRÉE), et cadastré SERAING, onzième division, section C, n° 17H4, n° 17E4, n° 17A4, n° 17A2.

Le projet consiste à exploiter des groupes de compresseurs d'air comprimé.

| <i>Date d'affichage de la demande</i> | <i>Date d'ouverture de l'enquête</i> | <i>Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête</i>  | <i>Les observations écrites peuvent être adressées :</i>   |
|---------------------------------------|--------------------------------------|--|--|
| Le 27/04/2026                         | Le 01/05/2026                        | <u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING<br><u>Date de clôture</u> : 15/05/2026<br><u>Heure de clôture</u> : 10h00 | <u>Par courrier postal</u> :<br>Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING<br>ou<br><u>Par courriel</u><br>enquete@seraing.be |

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement de classe 2 en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le collège communal de la Ville de SERAING**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. KANEKA EUROGENTEC - Courriel : info@eurogentec.com - Tél : 04/372.74.00 ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 27 avril 2026.

Pour le collège,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
(délégation du 3 avril 2025 -  
CDLD art. L1132-5)

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation coll.cl du 13 février 2025 -  
CDLD art. L1132-4)



V. PIRON  
Employée d'administration



J. GELDOF  
TROISIÈME ÉCHEVINE